

EUROPLASMA

Société Anonyme au capital de 5.165.181,18 €
Siège : Zone Artisanale de Cantegrit Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle
384 256 095 R.C.S. MONT DE MARSAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 29 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-neuf novembre,
A 11h25,

Les actionnaires de la société Europlasma, société anonyme au capital de 5.165.181,18 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de Cantegrit Est – 40110 Morcenx-la-Nouvelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 384 256 095 (« Europlama » ou la « Société »), se sont réunis, à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières, en assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée Générale ») sur convocation du Conseil d'administration.

Les membres de l'Assemblée Générale ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot préside la réunion en sa qualité de Président Directeur Général.

Le Président remercie les actionnaires pour leur présence à l'Assemblée Générale et déclare la séance ouverte.

Le Président propose ensuite aux actionnaires de composer le bureau de l'Assemblée Générale :

- Monsieur Jean-Eric Petit et Monsieur Dominique Labatue, actionnaires détenant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont désignés en qualité de scrutateurs, et
- Maître Julie Fock-Lapp est désignée comme secrétaire.

Le Président constate l'absence des commissaires aux comptes titulaires, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit SA et le cabinet DEIXIS.

Le Président donne la parole au Secrétaire qui constate, d'après la feuille de présence provisoire, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent ensemble à l'ouverture de l'Assemblée Générale 98.295.467 des actions ayant droit de vote sur les 635.204.586 actions composant le capital social et ayant le droit de vote, le quorum étant d'un cinquième pour la présente Assemblée Générale (soit 127.040.918 actions).

En conséquence, faute de réunir le quorum requis, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer. Le Président déclare qu'une nouvelle assemblée générale sera convoquée, sur le même ordre du jour, le 20 décembre 2019 à 11h et qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée.

Le Président remercie les actionnaires pour leur participation et déclare la séance levée à 11h40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Le Président
Monsieur Jérôme Garnache-Creuillet

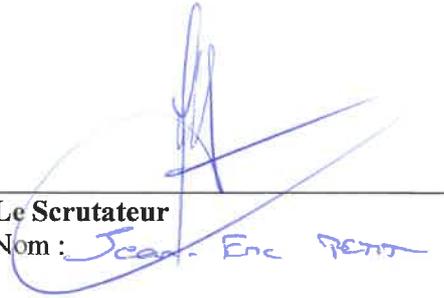
Le Scrutateur

Nom : *La Batut*



Le Scrutateur

Nom : *Jean-Eric PETIT*



Le Secrétaire

Maître Julie Fock-Lapp

